

Règlement course de chaises de bureau

La course :

Pendant les temps de remontées des caisses à savons, la Mairie des Arcs vous propose le 28 septembre 2025, une course de chaises de bureau autour du kiosque sur la place du Général de Gaulle. Tous les participants devront apporter leur propre chaise de bureau. Vous pouvez personnaliser votre chaise et vous déguiser pour l'occasion.

Les courses se dérouleront sur 3 formats de courses toute la journée sur un parcours de 100m :

- Course Grand prix (4 tours) 11h00, 14h30, 15h30 (solo ou max relais 2 personnes)
- Course 24 min du Mans 12h30 (en relais équipe de max 3 personnes)
- Course sprint 16h30 (2 tours)

Inscription :

Pour vous inscrire, il vous suffit de nous rendre par voie postale ou directement en à l'adresse suivante Mairie des Arcs sur Argens Service Sport et Animation place Général DE GAULLE 83460 Les Arcs sur Argens avant le vendredi 26 septembre :

- Bulletin d'inscription rempli
- 5€ par participant (pour toutes les courses) qui seront reversé à une association caritative
- Autorisation parentale signée (si participant mineur)
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Règlement intérieur de la course signé

La chaise :

La chaise de bureau doit être à 5 roues (non artisanale). Vous êtes invités à personnaliser vos chaises de bureau et à vous déguiser en conséquence. Il est interdit d'avoir des angles saillants, coupants ou des objets dits "dangereux".

Equipement :

Il est obligatoire pour chaque coureur de porter un casque homologué (au minimum un casque de vélo), des gants (type gants de moto), un pantalon et des chaussures fermées.

Responsabilité :

La participation à la course de caisses à savon se fera sous l'entière responsabilité des coureurs. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement, elle doit être couverte par sa propre assurance en responsabilité civile. Il est recommandé de posséder une assurance individuelle accident qui couvre le compétiteur pour ses propres blessures, incapacité de travail...

Une copie de l'assurance sera fournie lors de l'inscription (présentation obligatoire pour chaque participant).

L'organisation est couverte par une assurance en responsabilité civile.

Annulation :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la course de caisses à savon pour toutes raisons qu'il jugera opportun (conditions climatiques, sécurité...).

Récompenses :

A l'issue de la course divers récompenses seront remises.

BON POUR ACCORD, NOM ET SIGNATURE :